



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : CAPLP interne et CAER-CACPLP

Section : Biotechnologies

Option : Biochimie, génie-biologique

Rapport de jury présenté par : Morgane LE BRAS-CARABOEUF, Inspectrice
générale de l'éducation, du sport et de la recherche
Présidente du concours

ELEMENTS STATISTIQUES

ADMISSIBILITE

- Nombre de postes	5
- Nombre de candidats inscrits	23
- Nombre de candidats présents et non éliminés	9
- Nombre de candidats admissibles	4
- Moyenne des candidats admissibles	13,55 / 20
- Barre d'admissibilité	09 / 20

ADMISSION

- Nombre de candidats présents et non éliminés	4
- Nombre de candidats admis	2
- Barre d'admission	10 / 20

ADMISSIBILITE

ÉPREUVE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP) DU CONCOURS INTERNE

Extrait de l'annexe III de l'arrêté du 25 janvier 2021¹

A. – Sections autres que langues vivantes - lettres, anglais-langues vivantes, lettres - histoire et géographie, mathématiques - physique-chimie

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum) le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum) le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter. Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels.

Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée : – dimension des marges: – droite et gauche: 2,5 cm; – à partir du bord (en-tête et pied de page): 1,25 cm; – sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans le dossier doit être attestée par le candidat « attestation sur l'honneur ».

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :
– la pertinence du choix de l'activité décrite ;

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075486>

- la présentation de situations pédagogiques réalisées par le candidat dans le champ d'intervention d'un enseignant PLP Biotechnologies Biochimie Génie Biologique ;
- la mise en relation du parcours professionnel et des responsabilités assumées avec des compétences attendues de l'enseignant notamment dans le champ disciplinaire Biotechnologies Biochimie-Génie Biologique ;
- les dossiers traduisant une réelle implication du candidat dans la situation d'apprentissage présentée ;
- les dossiers présentant une interdisciplinarité et mettant en évidence l'implication ou le rôle du candidat notamment dans le cadre d'un projet ;
- les séquences présentées dans leur globalité (évaluation comprise) avec une déclinaison précise d'une (de) séance(s) réaliste(s) repositionnée dans la progression pédagogique ;
- les situations d'apprentissages comportant des éléments scientifiques et/ou techniques actualisés en lien avec le niveau de classe visé ;
- les contextes professionnels et les situations d'apprentissages mettant en évidence les enjeux sociaux et/ou professionnels associés ;
- une analyse précise et détaillée de la réalisation pédagogique présentée et des résultats d'évaluations ;
- les remédiations réalistes s'appuyant sur l'analyse effectuée ;
- la prise en compte de la transformation de la voie professionnelle, de la réforme du lycée professionnel, des nouveaux programmes et référentiels.
- la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe, l'absence d'expressions familières ou de sigles non explicités.

Le jury a regretté :

- les dossiers ne respectant pas le cahier des charges notamment le nombre de pages ;
- l'absence de documents joints (annexes) ;
- la présentation insuffisante voire absente de modalités d'évaluation ;
- l'exploitation insuffisante des évaluations proposées en vue d'une remédiation ;
- l'absence ou l'insuffisance d'analyse de la séquence pédagogique proposée ou une analyse se limitant à des constats ou des déclarations d'intention ;
- l'absence d'adaptation de l'enseignement à la diversité des élèves malgré une identification précise des besoins ;
- les dossiers ne comportant pas de contenus scientifiques, technologiques ou techniques adaptés au niveau de classe visé ;
- les dossiers comportant des éléments personnels (CV, Etat de service, noms de collègues, lien vers un site personnel) ;
- les dossiers présentant une activité hors du champ de compétences du Professeur de Lycée Professionnel Biotechnologies Biochimie-Génie Biologique sans transposition dans un des enseignements dont il peut être responsable ;
- l'absence de lien avec l'accompagnement des PFMP, la transversalité des enseignements, la poursuite d'études des élèves.

Le jury conseille aux candidats de :

- s'approprier la finalité de l'épreuve afin de vérifier l'adéquation entre le dossier RAEP proposé et la définition de l'épreuve ;
- respecter le nombre de pages imposées dans la définition de l'épreuve ;
- présenter le parcours professionnel, faisant le lien entre le parcours et des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013) ;

- présenter une réalisation pédagogique de la spécialité du concours, actualisée, vécue par le candidat, s'appuyant sur les référentiels, les guides d'accompagnement ;
- argumenter les choix pédagogiques de la séquence et proposer une analyse réflexive et des pistes de remédiation ;
- utiliser à bon escient le vocabulaire pédagogique et didactique ;
- sélectionner des documents pertinents, en lien direct et non redondants avec la réalisation pédagogique décrite dans la deuxième partie du dossier.

Pour les deux parties, le jury rappelle que, la maîtrise de la langue, la qualité de la rédaction, la rigueur au niveau de l'orthographe et de la syntaxe sont des exigences incontournables et indispensables à l'exercice du métier d'enseignant.

Pour les candidats sans expérience d'enseignement ou issus d'une autre spécialité ou appartenant à un autre ministère, le jury conseille de :

- se projeter dans le métier de professeur de lycée professionnel Biotechnologies Biochimie Génie Biologique par une sensibilisation et une pratique sur le terrain ;
- proposer une transposition de leur expérience professionnelle à une réalisation pédagogique personnelle développée dans l'un des enseignements relevant du **professeur de lycée professionnel Biotechnologies option Biochimie-Génie Biologique.**

L'attestation sur l'honneur signée montre la véracité des éléments présents dans le dossier. Le contraire serait assimilé à une tentative de fraude.

ADMISSION

ÉPREUVE D'ADMISSION : PRESENTATION D'UNE SEQUENCE DE FORMATION PORTANT SUR LES PROGRAMMES DU LYCEE PROFESSIONNEL

Extrait de l'annexe II de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel²

Travaux pratiques : 4 h

Préparation de l'exposé : 1 h

Exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes

Coefficient 2

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques, à partir de protocoles et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée. Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Pour l'épreuve d'admission, certains documents fournis par le jury peuvent être rédigés en langue anglaise, compte tenu de leur nature scientifique.

IV- Résultats chiffrés pour l'admission 2025

4 candidats admissibles présents

V- Répartition des notes

² <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075486>

Diagramme à barres et lignes verticales montrant la répartition des notes et les statistiques descriptives.

Les données sont les suivantes :

Statistique	Valeur
Moyenne	8.24
Moyenne - σ	4.65
Moyenne + σ	11.83
Quartile 1	6.82
Médiane	9.52
Quartile 3	13.2

Décision du jury prenant en compte les notes d'admissibilité et d'admission avec leurs coefficients respectifs : 2 candidats admis

Remarques générales sur l'admission : observations et conseils aux candidats

Les sujets de l'épreuve d'admission sont tous conçus selon une trame identique et précisent la section ciblée, les compétences visées, la nature des travaux à réaliser. Les annexes comportent une proposition de protocole simplifié, des extraits du référentiel du diplôme concerné et éventuellement des documents de traçabilité.

8

Pendant les travaux pratiques, il est recommandé au candidat de réaliser le travail demandé sans se préoccuper des réalisations des autres candidats et de respecter l'espace de travail qui lui est attribué, de poursuivre ses investigations même après le départ du jury. Le résultat final des travaux pratiques est porté à la connaissance du jury.

Le candidat est informé, dès le début de l'épreuve, du moment où le jury viendra l'observer.

Le jury a apprécié :

- une attitude positive et dynamique, courtoise entre candidats pendant le TP et envers les personnes ressources présentes dans les ateliers ;
- la capacité des candidats à s'adapter à une situation nouvelle, à de nouveaux locaux et à de nouveaux matériels ;
- le respect des consignes présentées par le professeur ressources, notamment au niveau de la sécurité ;
- une gestion optimale du temps consacré à la réalisation pratique et à la préparation de l'exposé ;
- la prise en compte des exigences du secteur d'activité, mentionné dans le sujet (matériel, contraintes particulières d'hygiène, de sécurité, d'organisation du travail dans le temps et dans l'espace...) ;
- une attitude professionnelle correspondant aux exigences des différents secteurs d'activité ;
- l'utilisation à bon escient des documents mis à disposition (documents ressources, fiches techniques, cahier de consignes, fiches de transmission...) ;
- des choix judicieux parmi le matériel, les denrées, les produits mis à disposition ;
- une organisation rigoureuse des postes de travail tout au long de la réalisation ;
- une application des bonnes pratiques d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité et d'économie ;
- le respect des protocoles.

Le jury conseille aux candidats de persévérer lors de la réalisation du TP, de ne pas se démobiliser face aux difficultés rencontrées ; l'analyse de ces dernières pourra être exploitée dans la partie pédagogique.

En effet, le jury attend du candidat qu'il analyse son activité pratique et utilise judicieusement les résultats de sa réflexion et des investigations dans les exploitations pédagogiques proposées.

Le jury n'attend pas une reprise systématique de l'intégralité du TP lors de l'exploitation pédagogique mais une séquence en lien avec la (ou les) compétence(s) visée(s).

2^{ème} partie : EXPOSÉ SUIVI D'UN ENTRETIEN

Présentation d'une séquence de formation portant sur les référentiels des diplômes du champ d'intervention du PLP Biotechnologies Biochimie Génie Biologique Cette partie orale permet d'évaluer :

- l'exploitation et l'analyse des informations recueillies pendant les travaux pratiques ;
- la conception et l'organisation de la séquence et de la séance ; - l'expression et la communication.

Les attentes du jury lors de l'exposé

Le candidat doit s'appuyer sur les investigations, les analyses, les constats effectués lors de la réalisation du TP afin de présenter une séquence d'enseignement comportant l'organisation des séances et d'en détailler l'une d'entre elles, pour la section précisée dans le sujet.

Le jury attend une séquence centrée sur une ou plusieurs compétences ciblées dans le sujet (et non sur la seule réalisation du TP). Il n'attend pas l'utilisation exhaustive de l'ensemble des techniques mises en œuvre en TP dans l'exploitation pédagogique.

La séquence d'enseignement proposée doit s'inscrire dans un plan de formation comportant les PFMP et les autres disciplines ou l'interdisciplinarité, faire apparaître des objectifs articulant des savoir-faire professionnels et des savoirs associés ; des liens avec les différents dispositifs de la transformation de la voie professionnelle et de la réforme du lycée professionnel seront également établis.

Le jury attend que le candidat justifie l'ensemble de ses choix pédagogiques.

Les supports destinés aux élèves doivent être envisagés ou conçus mais pas nécessairement finalisés.

Le jury a apprécié les exposés structurés avec introduction et conclusion, étayés par des supports visuels notamment des fiches didactiques, des supports élèves... dans le respect du temps imparti.

La présentation de documents judicieusement choisis, élaborés en salle informatique pendant le temps de préparation est possible mais non obligatoire.

Remarques à propos de l'entretien

L'entretien est un moment d'échanges qui permet au candidat de compléter son exposé, d'argumenter et de justifier ses choix, d'envisager d'autres propositions.

Le jury a apprécié :

- l'exploitation judicieuse, dans la partie pédagogique, des travaux pratiques et des investigations réalisés y compris des erreurs éventuelles ;
- les propositions pédagogiques pertinentes et concrètes ;
- l'argumentation des propositions pédagogiques ;
- la présentation de liens entre la séquence proposée, les autres enseignements et les PFMP ;
- l'exploitation des annexes du sujet pour construire une séquence pédagogique ; -
la démonstration, au travers des propositions :
 - d'une réelle prise en compte des élèves (aptitudes, besoins,...) et de la finalité de la formation professionnelle de la section visée dans le sujet ;
 - du souci de rendre les élèves acteurs et autonomes ;
 - l'élocution aisée ;
 - l'expression et le vocabulaire adéquats, significatifs de la fonction d'enseignant ;
 - la qualité de l'écoute ;
 - les aptitudes à réagir positivement aux remarques du jury, à proposer des remédiations ou à formuler de nouvelles propositions.

Pour les deux temps de cette partie d'épreuve les candidats doivent adopter une posture professionnelle et montrer des aptitudes à la communication, indispensables à l'exercice du métier d'enseignant.

Référence au RAEP lors de l'épreuve d'admission

Comme le permet la réglementation du concours, le jury est revenu lors de l'épreuve d'admission, sur le dossier RAEP élaboré pour l'épreuve d'admissibilité.

L'objectif de cet échange avec le candidat est de se conforter dans l'idée que le dossier élaboré est bien le résultat d'une réelle autonomie de pensée et d'action du candidat.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le jury félicite les candidats admis au CAPLP Biotechnologies option Biochimie-Génie Biologique destinés à exercer dans des sections de formation liées à la production dans les industries alimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques.

Le jury a constaté, pour certains candidats, l'existence d'un décalage important entre les compétences mises en œuvre lors de l'épreuve d'admissibilité au travers du RAEP et leur réelle capacité à les mobiliser lors de l'épreuve d'admission pour l'élaboration d'une séquence ou d'une séance de qualité.

Le jury a apprécié, lors de l'épreuve d'admission, l'aisance en travaux pratiques, l'adaptabilité des candidats aux activités proposées, la pertinence de la proposition pédagogique et son adéquation avec les objectifs de la formation envisagée, des exposés clairs et structurés, témoins d'une approche réfléchie des enseignements.

Les épreuves de ce concours interne prennent en compte, d'une part l'expérience professionnelle des candidats, et d'autre part leur capacité à analyser leur pratique. Elles permettent d'apprécier les aptitudes des candidats et évaluent des compétences qui doivent être celles de futurs enseignants : analyse et exploitation de situations, présentation synthétique, rigoureuse, convaincante et adaptation aux situations de type professionnel, gestion du temps, qualité de l'écoute et réactivité en référence aux compétences du référentiel du métier d'enseignant...

Le jury tient à remercier le chef d'établissement, l'équipe de direction, tous les personnels du lycée Albert Einstein de Bagnols sur Cèze, les surveillants et particulièrement les personnes ressources pour l'accueil et l'aide efficace apportés tout au long de la préparation et de l'organisation de ce concours qui a pu se dérouler dans d'excellentes conditions.

§§§§§§§§§§§§§§§§